



# REGLEMENT PARTICULIER du 6<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL de l'HERAULT – GRAND ORB 11 et 12 MARS 2023

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

## PROGRAMME – HORAIRES – PRINCIPAUX SITES D'IMPLANTATION

Parution du règlement	Lundi 16 Janvier 2023
Ouverture des engagements	Lundi 16 Janvier 2023
Clôture des engagements	Lundi 27 Février 2023 à minuit
Parution du road-book	Jeudi 02 Mars 2023 à 12 H 00
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 05 Mars 2023 de 09 H 00 à 17 H 00 Samedi 11 Mars 2023 de 08 H 00 à 12 H 00
Vérifications administratives	Samedi 11 Mars 2023 de 09 H 00 à 13 H 00
Vérifications techniques	Samedi 11 Mars 2023 de 09 H 15 à 13 H 15
Parc fermé de départ	Bédarieux, Place Albert Thomas
Heure de mise en parc fermé de départ - Bédarieux	Samedi 11 Mars 2023 à partir de 09 H 45
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 11 Mars 2023 à 12 H 15 - <b>PC Lamalou</b>
Briefing Direction de Course (DC, Voitures encadrement)	Samedi 11 Mars 2023 à 13 H 30 - PC Lamalou-les-Bains
Publication des équipages admis au départ	Samedi 11 Mars 2023 à 14 H 00
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 11 Mars 2023 à 14 H 00
Départ 1 <sup>er</sup> Etape - Bédarieux	Samedi 11 Mars 2023 à 16 H 30 (15' après dernier VHC)
Parcs d'Assistance	Parc des Loisirs et autres parkings centre ville Lamalou-les-Bains
Arrivée 1 <sup>er</sup> Etape - Hérépian	Samedi 11 Mars 2023 18 H 50
Publication des résultats 1 <sup>ère</sup> Etape	Samedi 11 Mars 2023 à 21 H 30
Publication des heures et ordres de départ 2 <sup>ème</sup> Etape	Samedi 11 Mars 2023 à 21 H 30
Départ 2 <sup>ème</sup> Etape - Hérépian	Dimanche 12 Mars 2023 à 08 H 10 (15' après dernier VHC)
Parc de Regroupement - Hérépian	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
Arrivée Finale, Lamalou-les-Bains	Dimanche 12 Mars 2023 à partir de 14 H 04
Publication des résultats du rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix sur le podium :	Dimanche 12 Mars 2023 Podium Arrivée Lamalou-les-Bains à Partir de 14 H 04

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 6<sup>ème</sup> Rallye Régional de L'HERAULT - GRAND ORB en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 42 et de Ligue Occitanie Méditerranée N° R2/2023 du 02 Janvier 2023

### Comité d'Organisation

Président ASA Hérault : Alain SZAFARCZYK

Organisateur Administratif & Technique

Membres

Hérault

: ASA Hérault

: Comité d'organisation de l'ASA

R2/2023  
FFSA 42



## Secrétariat du Rallye

**Adresse Géographique** : ASA Hérault - Le Rimbaud Bt A 577, Ave. du Professeur Louis Ravas  
34080 – MONTPELLIER

**Adresse Postale Obligatoire pour envoi de tous courriers** : ASA Hérault - B.P. 07 - 34690 - FABREGUES

Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : [asa-herault@orange.fr](mailto:asa-herault@orange.fr) - [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com).

**Permanence avant le rallye à l'ASA HERAULT** : Tous les Lundi, Mercredi et Jeudi de 13 H 00 à 17 H 00 à partir du 06 Février 2023

### Permanence pendant le rallye

P.C. Mairie de Lamalou - 3, Avenue Clémenceau - 34240 - LAMALOU LES BAINS

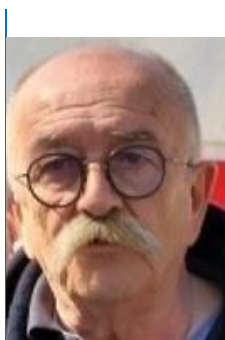
Samedi 11 Mars 2023 de 14 H 00 à la fin de la 1<sup>ère</sup> Etape

Dimanche 12 Mars 2023 de 07 H 00 à la fin du délai de réclamation

### 1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	Jacques PAOLI	2692/0805
Commissaires Sportifs membres du collège	Robert CLOS	6055/0804
	Claude MARY	1622-08/05
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle BASCOUL	149759/0808
Observateur du comité	Jean-Claude CHRISTOL	
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	128253/06/04
Directeurs de Course Adjoints au PC	Carmen BELCHI	8747/0804
	Sunny ZGAJNAR	213098/0745
Gestion du P.C.	Guy BASCOUL	149758/0808
Médecin Chef	ADAMU30	
Gestion opérationnelle des moyens de secours	Jacques BOISSIER - ASSM30	
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Marc CIER	2942/0706
	Guillaume FAYET	162390/0904
Directeur de Course Adjoint Responsable Reconnaissances	Carmen BELCHI	8747/0804
Adjoint Direction de course Responsable Parc fermé de départ Bédarieux	X	
Adjoint Direction Course Responsable Parc Fermé et Parc Regroup Hérépian et Parc Fermé Final Lamalou	Sylvie MONTET	205244-05/0804
Adjoint Direction de course Responsable Parcs Assistance Lamalou	Thierry GRAUBY	163786/0811
Chargés des relations avec les concurrents		

Joël MARAINE  
Responsable  
2717/0804



Alain DESSENS  
19459/08/16

Jean-François  
PASCAL  
2806/0801



Commissaire Technique Responsable :	Cédric GINIER	28482/0805
Commissaires Techniques :	Yvon JOURNAUX	19327/0809
	Christophe NATEWAJKO	43054/0806
	Claudine CHABAUD	156447/0809
	Jean-Louis BOSCH	14848/0805

Juges de Faits : Tous les officiels de l'épreuve (sauf les membres du Collège des CS)

Chargé des relations avec la presse : Jacques FURET

Chronométrateurs : Voir Fiches ES au sein du Dossier Sécurité

Speaker Officiel : Pierre BARRE  
 Classements / Informatique : Yellow Team / Cédric COSTE  
 Responsable Réseau Radio : Didier ALIBERT - Ondes radio Cévennes Assistance

**- AUTRES OFFICIELS ou INTERVENANTS :**

Véhicule Organisation	Paulette CAUVY - Jose NORTES - Gilbert DAGAND
Véhicule B.B.R. / Autorités	Ivan PRISTCHEPA - José-Luis BORDONADO
Véhicule Sécurité Public	Fabien PELADAN - Fabrice POLLANO
Véhicule Info	Patrick BERGEAULT - Franck CABAS
Véhicule Damier	Brice BETRANCOURT - Claude SIDOBRE

Accueil Officiels - Théâtre de Lamalou-les-Bains :	Responsable : Michèle BASCOUL
Accueil Commissaires de Route -Lamalou-les-Bains :	Responsable : Carmen BELCHI
Responsables Engagements & Vérifications Administratives :	Maryse LAUSSEL - Paulette CAUVY
Responsables Hébergements/Restauration :	Jean-Louis NEGRE
Responsable Matériel :	José NORTES avec Brice BETRANCOURT
R.T.S. :	José-Luis BORDONADO - Robert Clos - Pierre GAZAN
Responsable relations avec les Elus, Autorisations Passage	Alain SZAFARCZYK - Franck CABAS
Road-book	Robert CLOS - Ivan PRISTCHEPA

Responsable coordination générale sur le terrain : Christian FINA

Responsable Mise en place et Gestion site Bédarieux : X  
 Responsable Mise en place et Gestion Site Hérépian (Place Etienne Pascal – Mairie Hérépian) : Philippe ASTIE avec Didier MONTET

Responsable Balisage & Débalisage : Fabrice POLLANO

Responsable Mise en Place Podium et Banderoles : Guy BONNAFOUS

Coordination documents officiels : Robert CLOS  
 Contrôle accès ES : Christian FINA avec l'Ecurie de l'Espinouse

Nombre de postes de commissaires :

ES 1/3/5	Madale	: 4 postes inter
ES 2/4/6	Plausseous	: 5 postes inter

Commissaires : 2 commissaires et 1 extincteur par poste inter  
 Ambulances : 1 VSAB + 1 Désincarcérateur VSR au départ de chaque ES

## 1.2P. - ELIGIBILITE

Le 6<sup>ème</sup> Rallye Régional de l'HERAULT compte pour :  
La Coupe de France des rallyes 2023 (coef 2)  
Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile 2023 des Rallyes

## 1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leur heure de convocation pour les vérifications administratives à partir du Vendredi 03 Mars 2023 sur le site de l'ASA ([www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com), rubrique Rallye de l'HERAULT 2023 - horaires convocation) qui auront lieu le Samedi 11 Mars 2023 de 09 H 00 à 13 H 00 et les vérifications techniques le Samedi 11 Mars 2023 de 09 H 15 à 13 H 15 – à Bédarieux, Place Albert Thomas (derrière la Poste).

**Important** : pour raison de jour de marché le samedi, les remorques sont strictement interdites en centre-ville de Bédarieux. Seules les voitures de course sont autorisées à entrer dans Bédarieux pour les vérifications administratives et techniques. Les concurrents doivent obligatoirement déposer leur voitures de course au niveau du site de la Tuilerie (complexe de loisirs situé à l'entrée de Bédarieux, côté Clermont-l'Hérault, à 200 m du « rond-point des fourmis »).

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Verlaquet Dépannage - Plaine de la Bastide 34900 - Hérépian  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel est situé au P.C. du Rallye Salle du Conseil - Mairie de Lamalou-les-Bains. Un 2<sup>ème</sup> tableau d'affichage sera disposé devant la Mairie d'Hérépian au niveau du Parc Fermé/Parc de regroupement.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 6<sup>ème</sup> Rallye de l'HERAULT - GRAND ORB doit adresser par mail ou au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la **demande d'engagement**, dûment complétée et signée, jusqu'au Lundi 27 Février 2023 à minuit. Cette demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée de la **fiche d'assistance** et de la **fiche de reconnaissance**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **115 voitures maximum** pour un total de 150 voitures (Moderne + VHC + VHRS/VMRS).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 300 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 600 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque ne sera mis en paiement qu'à la suite des vérifications administratives.

**Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la première page du passeport technique.**

### **Rappel des prescriptions générales FFSA :**

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye, soit le Vendredi 03 Mars 2023.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Vendredi 10 Mars 2023.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

### 3.2P. – EQUIPAGES

3.2.7P. Un briefing écrit du Directeur de Course sera distribué lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA pour les rallyes de la Coupe de France 2023.

Sont autorisées les voitures des groupes F-RC2, F-RGT (sauf GT10 de plus de 6L de cylindrée corrigée), F-RC3, F-Rally Nat, F-RC4 et F-RC5 homologuées à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA

### 4.3P. - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs d'assistance sur les sites du Parc des Loisirs et autres Parkings Centre-ville à Lamalou-les-Bains (voir plan sur le site de l'ASA Hérault). La vitesse y est limitée à 30km/h.

**Pour des raisons de superficie de parcs, les remorques sont strictement interdites non seulement dans l'enceinte des parcs d'assistance, mais également en centre-ville de Lamalou les Bains.**

Le parking remorques **obligatoire** est localisé au niveau du parking du cimetière, Route du Poujol sur Orb à Lamalou-les-Bains (voir plan).

Le Samedi 11 Mars 2023 (à partir de 13 H) et le dimanche 12 Mars 2023 (toute la journée), les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès et de stationnement dans l'enceinte des parcs d'assistance.

#### REMARQUE IMPORTANTE :

Conformément à l'arrêté municipal, aucune personne physique ne sera autorisée à séjourner dans l'enceinte des Parcs d'Assistance durant les nuits du Vendredi 10 Mars 2023 au Samedi 11 Mars 2023 et du Samedi 11 Mars 2023 au Dimanche 12 Mars 2023. Ces parcs seront gardés durant la nuit du Samedi au Dimanche par des maîtres-chiens.

### 4.3.2.1P. - PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE (Rappel Règlement standard des rallyes FFSA)

**Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :**

-Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

-Il est précisé que le piquetage est interdit

-Obligation de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.

-Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des 2 parcs d'assistance).

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye.

### 4.5.1P. - IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. - DESCRIPTION

Le 6<sup>ème</sup> Rallye régional de l'HERAULT - GRAND ORB représente un parcours de 202,5 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 Km.

Les épreuves spéciales (E.S.) sont au nombre de 2 :

Madale	1-3-5 : 6.03 Km
Plausseous	2-4-6 : 7.3 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire et Contrôles" publié sur le site de l'ASA Hérault : [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com).

### 6.2P. - RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Chaque équipage devra choisir sa session de reconnaissances :

Le dimanche 05 Mars 2023 de 09 H 00 à 17 H 00 ou le Samedi 11 Mars 2023 de 08 H 00 à 12 H 00.

Les road-book sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault ([www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com) rubrique 6<sup>ème</sup> Rallye de l'HERAULT GRAND ORB 2023 road-book) à partir du Jeudi 02 Mars 2023, 12 H 00.

Sur le document spécifique aux reconnaissances, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation). Ils devront également inscrire leur choix du jour de reconnaissances (voir ci-dessus).

Avant le début de la session de reconnaissances qu'ils auront choisie, les concurrents devront **obligatoirement** venir récupérer deux adhésifs fluo portant leur n° de reconnaissance et un carnet de contrôle de passage dans les E.S. (**3 passages maximum**) à la Brasserie Le Diamantina, rue Charcot à Lamalou Les Bains. Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur les parties en Haut à droite du pare-brises avant et de la vitre arrière.

**Pendant toute la durée des reconnaissances les équipages devront strictement respecter le code de la route**

**RESPECTEZ LES RIVERAINS – L'AVENIR DES RALLYES EN DEPEND**

### Rappel Art.6.4.1 du règlement standard des rallyes

Pendant toute la durée du Rallye, en dehors des E.S., les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France.

## ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange « Commissaires »
- Chef de poste : Chasuble Orange « Chef de poste »
- Chargé des relations avec les Concurrents : Chasuble Rouge

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Des coupes seront distribuées aux

-3 premiers du scratch

-3 premiers de la ligue Occitanie Méditerranée

-3 premiers de chaque classe si + de 9 partants par classe - 2 premiers de chaque classe si 4 à 8 partants et au 1<sup>er</sup> de chaque classe si 1 à 3 partants

-1<sup>er</sup> équipage féminin

Les coupes ne sont pas cumulables.

**Un tirage au sort parmi les concurrents classés fera gagner un engagement (\*) au 64<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES  
26- 28 OCTOBRE 2023 (non cessible ni échangeable, ni reportable).**

(\*) Hors module de géo-localisation

La remise des prix se déroulera sur le podium au niveau de la Rue Charcot - Lamalou les Bains.

Les équipages rejoindront ensuite le Parc Fermé d'Arrivée Finale situé autour des Halles de Lamalou les Bains.